

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ARNAUD

Date de convocation : 21/02/25

| | | | | | |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Membres en exercice : 134 | Présents : 90 | Votants : 90 | Pour : 90 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|-----------------------|-------------------|

| | |
|--------------------------|---|
| Référence DIEGE : | 2025-03-25-30 |
| Objet : | Création d'un poste pour le recrutement d'un référent Energie/Climat |

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que l'actuel chargé de mission « Transition Energétique » avait été recruté par le biais d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité pour des raisons de procédure (l'agent souhaitait travailler à temps partiel, ce qui n'était à l'époque pas possible pour un contractuel). Le contrat arrivant à son terme, il est nécessaire de relancer un processus de recrutement d'un référent Energie/Climat. Monsieur le Président propose de créer, à temps complet, le poste suivant à compter du 14/10/2025 : Ingénieur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Décident de créer, compte tenu des nécessités de service, le poste proposé à temps complet à compter du 14/10/2025 ;
2. Décident d'affecter les crédits nécessaires au budget du Syndicat ;
3. Autorisent Monsieur le Président à avoir recours à un agent contractuel en cas d'absence de candidature statutaire ;
4. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs pour la création de ce poste.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 25/03/2025
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

